



Commission de l'éducation populaire

Le rôle de l'éducation populaire dans l'émergence d'initiatives citoyennes pour la vie démocratique

Note de cadrage

Introduction

Lors de son installation, les membres de la commission de l'éducation populaire ont adopté une feuille de route pour leurs travaux dont l'une des thématiques est : « Des initiatives au pouvoir d'agir : restaurer une confiance dans la démocratie ».

Les travaux ayant été impactés par l'actualité (mise en place du SNU, mission confiée à la Députée A Bergé), par la saisine du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse portant sur le « Plan mercredi » puis par la crise sanitaire, la commission n'a pu entamer les travaux dans la temporalité qu'elle s'était fixée.

Pour relancer ses travaux, elle a souhaité travailler sur **le rôle de l'éducation populaire dans l'émergence et l'accompagnement d'initiatives citoyennes permettant de faire vivre la démocratie**.

En effet, au regard des événements ayant marqué le pays depuis 2018 et de la situation actuelle marquée par de profondes fractures dans la société, les membres ont rappelé l'urgence de rendre plus visible l'action de l'éducation populaire pour construire une société plus ouverte, plus démocratique et plus résiliente.

Par ailleurs, les travaux de la commission doivent se développer dans la suite de la publication du rapport du CESE intitulé « L'éducation populaire : une exigence du XXIème siècle »¹ et de l'avis du COJ portant sur la « Participation des jeunes au développement des territoires ruraux ». Ils s'appuient également sur l'étude menée par l'INJEP intitulée : « S'engager pour la démocratie : La mobilisation dans les collectifs d'expérimentation démocratique »².

Contexte

Le rapport du CESE constate qu'il n'existe pas une définition définitive de l'éducation populaire mais plutôt un faisceau d'indices traversant des objectifs, des enjeux et des méthodes.

- L'objectif de transformation de la société,
- L'émancipation individuelle et collective,
- L'innovation sociale et la recherche permanente,
- L'utilisation de méthodes de pédagogie active,
- Le lien au territoire et à ses habitants,
- La non-lucrativité de l'action,
- L'utilisation de l'expertise d'usage

Néanmoins, trois principes forts ressortent : l'attachement à la République laïque, à la solidarité et à la démocratie.

¹ Christian Chevalier, Jean-Karl Deschamps – *L'éducation populaire, une exigence du XXIème siècle* – CESE – Mai 2019

² Laurent Lardeux – *S'engager pour la démocratie : la mobilisation dans les collectifs d'expérimentation démocratique* – INJEP – Mai 2019

Un autre constat majeur ressort : alors que les acteurs sont très nombreux, multiples dans leurs formes d'intervention et sont présents sur pratiquement tout le territoire, ceux-ci donnent peu à voir le rôle de l'éducation populaire et la plus-value qu'ils apportent dans la société. A cet égard, les rapporteurs du CESE ont été frappés par l'humilité des acteurs qui contraste avec leur très fort investissement, ce dernier étant effectué majoritairement sous la forme du bénévolat et dans un contexte de tension financière

Enfin, si les acteurs s'inscrivent sur le territoire, une impulsion au niveau national d'une politique publique forte intégrant l'éducation populaire apparaît nécessaire car elle joue un effet levier pour les structures et pour les collectivités territoriales qui les soutiennent.

La mobilisation des acteurs de l'éducation populaire apparaît d'autant plus nécessaire que les travaux de l'INJEP ont rappelé qu'une partie de la jeunesse actuelle ne montrait plus un attachement aussi fort à l'idéal démocratique et que le niveau de défiance dans les instances de gouvernement était important. Les causes sont multifactorielles, certainement liées à la crise économique, mais la vraie demande des jeunes est de pouvoir participer davantage aux décisions.

En effet, les jeunes, dans leur grande majorité, plébiscitent la démocratie, sont sensibles aux principes de transformation sociale et politique et pour atteindre cet objectif, ils revendiquent une augmentation de la participation des citoyens aux décisions de gouvernement en partant de la « démocratie par le bas » pour faire remonter les besoins de la population. A ce titre, ils placent la garantie de la liberté d'expression au-dessus du maintien de l'ordre et du pouvoir d'achat.

Fort de leur attachement à ces principes, les jeunes trouvent les réponses à leurs questionnements dans de nouvelles formes de participation collectives dont certaines ont été étudiées par l'INJEP. On trouve :

- Des structures intervenant dans le champ de la transparence, de l'information, de la pédagogie qui luttent contre la désinformation ou la surinformation en construisant des clefs de compréhension pour former des citoyens autonomes et informés ;
- Des collectifs qui travaillent à l'aide à la décision en sensibilisant les acteurs de la démocratie représentative, à travers des formations, par exemple ;
- Les « Civic Tech » qui visent à inclure la population la plus large possible à la vie publique ;
- Des citoyens autonomes qui mettent en place des initiatives pragmatiques en s'impliquant directement sur différents enjeux.

Pour répondre à l'enjeu de participation des citoyens et notamment des jeunes à la construction des politiques publiques, la France, s'inspirant des textes européens a inscrit dans l'article 14 de la loi « Egalité et Citoyenneté », le principe d'un dialogue structuré déployé sur l'ensemble des échelons territoriaux.

Le dialogue structuré est une méthode pour intégrer les jeunes dans la conception des politiques les concernant et dans l'évaluation de leurs impacts. Elle s'appuie sur un diagnostic territorial et partagé et sur cinq ingrédients : un copilotage intégrant les décideurs et les jeunes (via les associations), la définition en amont d'objectifs précis, la définition précise d'un sujet de travail, un calendrier, des modalités pertinentes permettant d'associer les jeunes.

L'éducation populaire, par les multiples formes qu'elle revêt, a un rôle à jouer dans le maintien d'une vie démocratique dynamique et dans l'intégration des citoyens à la construction des politiques publiques.

Elle a les ressources pour apporter une partie des réponses à « l'appétit de démocratie » des citoyens et peut potentiellement s'emparer de tous les sujets les mobilisant. Elle doit pouvoir nourrir le débat politique de manière régulière en dehors des enjeux électoraux en s'attachant aux imperfections et dysfonctionnements pour redonner une vitalité démocratique.

Enfin, l'éducation populaire et les mouvements qui la compose favorise et accompagne des initiatives citoyennes qui ont vocation à animer la vie démocratique des territoires.

Méthode proposée

Ce rapide contexte montre que le rôle de l'éducation populaire dans l'émergence d'initiatives citoyennes pour la vie démocratique est protéiforme et pourrait donner lieu à une analyse longue qui n'épuiserait pas le sujet et relèverait davantage du champ de la recherche universitaire.

Forts de ce constat, les membres de la commission de l'éducation populaire se proposent d'identifier des exemples d'initiatives citoyennes sur lesquels adosser leur réflexion. En parallèle, quelques auditions ciblées permettront d'enrichir les débats. Illustrations et auditions devront pouvoir permettre de faire apparaître des leviers de réussite et, à l'inverse, des freins.

S'appuyant sur ce diagnostic partagé, les membres de la commission effectueront des recommandations.